

ViVA! CONTRE LES RESTRICTIONS ABSURDES IMPOSÉES AUX CYCLISTES À NICE POUR UN VÉRITABLE PLAN VÉLO AU PLUS VITE ET MIEUX GARANTIR LA DISTANCIATION SOCIALE LORS DU DÉCONFINEMENT



Nice, le 30 avril 2020 - Pour la liste ViVA!, le vélo doit être reconnu comme un mode de déplacement et de transport à part entière.

ViVA! apporte son soutien aux cyclistes et aux associations qui dénoncent les restrictions imposées, à Nice particulièrement, à l'usage du vélo. Ainsi, alors que le vélo est un mode de déplacement présentant de nombreux avantages pour tout le monde, sa pratique en temps de confinement est entravée par une application à géométrie variable des consignes gouvernementales et des arrêtés municipaux. Par exemple, alors que la piste cyclable de la Promenade des Anglais est le seul axe Est-Ouest sécurisé pour les cyclistes, elle leur a été interdite dans un premier temps, puis, dans un deuxième temps, autorisée uniquement pour les trajets domicile-travail (et donc, interdite pour les autres motifs pourtant prévus dans l'attestation de déplacement). De plus, plusieurs cyclistes pourtant muni-es de toutes les autorisations nécessaires témoignent avoir été obligé-es quand même de rejoindre la chaussée avec les véhicules à moteur, où la circulation à vélo est particulièrement dangereuse en ce moment à cause de la différence de vitesse avec les véhicules motorisés.

Pour ViVA!, le vélo est un mode de déplacement très utile pour garantir la distanciation sociale et il doit trouver toute sa place en complément des autres modes de transport.

Lors du déconfinement, le risque est grand d'un report massif des transports en commun vers les voitures individuelles, ce qui pourrait entraîner une saturation du trafic routier et une augmentation de la pollution atmosphérique, avec de graves conséquences pour la santé. La liste ViVA! propose le développement urgent de nouvelles pistes cyclables afin de trouver un juste équilibre entre tous les modes de déplacement. De nombreuses villes

dans le monde mettent en place des aménagements temporaires pour permettre aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité. Ces aménagements sont sans doute amenés à se pérenniser car de toute façon, pour une bonne part des déplacements effectués en ville notamment, le vélo est le mode de transport le moins cher, le plus rapide, le plus pratique et le plus vertueux pour la santé et pour l'écologie.

Christian Estrosi a annoncé le 25 avril sa volonté de réserver certaines artères à la circulation des cyclistes et la gratuité des Vélos bleus. Il s'agit sans doute d'une avancée, mais il faudra veiller à ce qu'elle soit effective à court terme et qu'elle se traduise par un véritable plan vélo permettant la conversion d'une part importante des déplacements vers le vélo.

Par ailleurs, réserver quelques rues à la circulation des vélos ne sera sûrement pas suffisant pour doper l'utilisation du vélo au quotidien car de nombreux freins subsisteront. Pour se déplacer à vélo, il faut disposer d'un vélo, que ce vélo soit en bon état de fonctionnement, savoir en faire, ne pas avoir peur, ne pas avoir peur de se le faire voler, savoir quel itinéraire utiliser, disposer d'une attache sûre, pouvoir éventuellement monter certaines rues en pente, etc. Bref, ce n'est pas à la portée de tout le monde. Mais il est certain qu'il y a une belle progression possible. C'est possible et c'est même nécessaire.

ViVA! demande donc d'accompagner l'ouverture de nouvelles pistes cyclables (à définir en concertation avec les usagers et les associations) de mesures spécifiques pour le vélo afin de préparer la reprise des déplacements. ViVA! soutient les propositions de l'association Nice-à-vélo à mettre en oeuvre à court terme (d'ici le 11 mai et dans les jours qui suivent) :

- Mener une campagne de communication offensive valorisant le déplacement en vélo comme écologique et permettant d'assurer la distanciation physique. Expliquer notamment aux automobilistes que chaque personne à vélo réduit d'autant le trafic automobile et que tout le monde est gagnant au développement du vélo, y compris les automobilistes.
- Favoriser la cohabitation entre cyclistes et automobilistes partout dans la ville en limitant la vitesse à 30 km/h, en autorisant le contre-sens cycliste dans les zones de circulation apaisée et en organisant des pistes cyclables temporaires dans les grands axes de circulation (où la vitesse resterait limitée à 50 km/h).

- Installer des panneaux autorisant les cyclistes à passer au feu rouge là où cela est possible <https://www.fub.fr/velo-ville/amenagements/amenagements-types/cedez-passage-cycliste-feu-rouge>
- Dessiner et mettre en place un réseau cyclable maillant globalement Nice et communiquer largement sur ce réseau avec des plans sur les panneaux d'affichage et dans les stations de transports en commun afin que les Niçois·es sachent quel itinéraire cyclable utiliser pour leurs déplacements.
- Renforcer la signalétique des pistes et bandes cyclables en vue de renforcer la connaissance par les Niçois·es de ces aménagements.
- Assurer autant que possible la continuité des réseaux cyclables, en aménageant provisoirement cette continuité là où elle n'existe pas encore.
- Subventionner l'achat et la location de vélos personnels (y compris vélos électriques en augmentant la subvention actuelle).
- Subventionner l'achat d'antivols à haute sécurité.
- Augmenter considérablement les zones de stationnement sécurisées pour les vélos et surveillées.
- Assurer le déploiement des Vélos bleus dans tous les quartiers de Nice, y compris les quartiers périphériques.
- Inviter les Niçois·es à bénéficier du chèque vélo de 50 euros financé par l'État pour réparation.
- Faire appel à la générosité des Niçois·es disposant de vieux vélos inutilisés et organiser leur réparation ou leur recyclage. Organiser des bourses aux vélos chaque semaine permettant l'achat de vélos à prix réduit.
- Augmenter le parc de e-Vélos bleus et réduire provisoirement leur prix afin d'inciter à leur utilisation par les Niçois·es, notamment sur les collines ou dans les quartiers périphériques.
- Organiser des cours de vélo pour les personnes qui ne savent pas en faire ou manquent de confiance.

- Inciter les entreprises à accorder une indemnité exceptionnelle aux salarié·es utilisant le vélo pour venir à leur travail.
- Demander l'aide de l'État si nécessaire.

ViVA! rappelle les grands axes de son plan vélo pour Nice, qui vise à multiplier par 10 la part des déplacements effectués à vélo à Nice et repose principalement sur un réseau de vraies pistes cyclables de 340 km (1 mètre linéaire par habitant·e) :

- Développer un véritable réseau cyclable sur tout le territoire niçois.
- Respecter les cyclistes et le réseau cyclable.
- Assurer la continuité et la visibilité des itinéraires cyclables.
- Développer la concertation, la codécision et la transparence avec les associations et les cyclistes.
- Articuler le mode de déplacement en vélo avec les transports en commun.
- Lutter contre le vol des vélos.
- Améliorer les Vélos bleus et diversifier l'offre de location pour tout public et tout usage.
- Développer la logistique vélo en ville.
- Établir des partenariats constructifs.
- Développer une véritable culture vélo.
- Réduire la circulation et la vitesse automobile.
- Multiplier par 17 le budget consacré au vélo.

Le détail ici : <http://viva-nice2020.fr/le-programme/>